

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de Fr. 300'000.--

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2016

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2015, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

• Team Genève 2015 :	Fr.	34'000.-
• Openaire 2015 :	Fr.	15'000.-
• Tournoi Hockey Challenge 2015 :	Fr.	30'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2016, soit Fr. 300'000.-.
